



Règlement intérieur - Lions de Bordeaux

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association *Les Lions de Bordeaux Football Américain* dans le cadre de ses statuts.

En devenant licencié·e du club, un engagement est pris pour respecter les principes établis par le règlement intérieur, afin que l'ensemble des activités se déroulent dans les meilleures conditions et le meilleur esprit possible et pour garantir la pérennité de l'association.

Le règlement intérieur s'applique tant aux joueurs·ses qu'aux entraîneurs·ses et dirigeant·e·s.

1. ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Créé en 2009, le club des Lions de Bordeaux n'a eu de cesse de grandir et de se développer en perpétuant des valeurs sportives fondamentales, éthiques et déontologiques. Chaque licencié·e du club incarne ces valeurs et se doit de les respecter au quotidien dans sa pratique sportive, au sein du club et envers les adversaires, sur le terrain et en dehors.

L'association est régie par un Bureau et un Comité Directeur qui se réunissent une fois par mois (diffusion des comptes-rendus sur le Forum Facebook ou par courriel sur demande).

L'assemblée générale de l'association a lieu une fois par an, au mois de juin.

2. DEVENIR LICENCIÉ·E

2.1. Est considéré comme licencié·e toute personne ayant remis un dossier d'inscription complet, comprenant :

- Le formulaire d'inscription au club
- Le formulaire d'inscription à la Fédération française de Football américain
- Le formulaire Sportmut
- Le formulaire de prêt de matériel

- Le paiement de la licence
- Le questionnaire de santé
- Le paiement de la location de matériel, le cas échéant
- Une photo d'identité et photocopie de la carte d'identité pour la première année d'inscription

2.2. Le paiement peut se faire en ligne ou en chèque, avec possibilité de régler en plusieurs fois (3 chèques maximum avec un dernier encaissement au mois de janvier).

2.3. Un certificat médical étant indispensable pour accéder à la pratique sportive sur le terrain, le dossier d'inscription doit être remis dans les plus brefs délais. Les nouveaux et nouvelles licencié·e·s peuvent participer à trois entraînements d'essai avant de remettre leur dossier d'inscription.

2.4. Montant des licences

Ecole de foot : 100 €

U14, U17, U20 : 130 €

Séniors Hommes : 230 €

Séniors Féminines : 130 €

Flag : 100 €

Licence entraîneur·se/joueur·se et dirigeant·e/joueur·se : 130 €

Arbitre : à partir de 3 matchs arbitrés, 10 € de réduction par match sur le prix de la licence (jusqu'à la limite de la part fédérale). Attention, remise non cumulable avec la remise entraîneur et dirigeant (choisir l'option la plus avantageuse).

Un surplus de 60 € sera demandé aux ancien·ne·s licencié·e·s remettant leur dossier après le 30 novembre 2022 (la part fédérale doublant après cette date). En cas de chèque impayé, la somme de 15 € sera demandée pour couvrir les frais bancaires.

La licence est valable tout au long de la saison sportive, soit de septembre à juin.

3. COMPORTEMENT

3.1. Afin de garantir une pratique sportive dans les meilleures conditions possible, il est indispensable d'adopter un comportement et une attitude irréprochables sur le terrain et en dehors. Au-delà du strict cadre sportif, des bonnes relations entre membres caractérisent une pratique sportive sereine et agréable qui bénéficie à tous·tes. En tout temps et en tous lieux, il s'agit de respecter tous les acteurs du sport, notamment ses coéquipiers·ères, les adversaires, le personnel d'entraînement et les officiels de match.

3.2. Cela s'applique également au respect des consignes et des règles de sécurité, et des conditions d'utilisation du matériel.

3.3. Nous insistons sur le fait qu'outre une conduite exemplaire sur le terrain, une attitude mesurée sur les réseaux sociaux est pareillement de mise afin de ne pas se mettre dans des situations regrettables dont l'escalade négative aura tôt fait de retomber sur l'ensemble du club.

3.4. Le club ne saurait tolérer la présence de comportements inappropriés au sein de ses licencié·e·s et n'hésitera pas à prendre les sanctions appropriées en cas de manquements constatés.

3.5. Il adhère en outre à la Charte d'éthique et de déontologie publiée par le Comité d'éthique de la FFFA et considère que tous ses membres y adhèrent pareillement.

4. LES ENTRAINEMENTS

Les entrainements constituent le socle de toute activité sportive et doivent ainsi être suivis avec assiduité et ponctualité par tous les acteurs (joueurs·ses et entraîneurs·ses, notamment).

4.1. Ainsi, les licencié·e·s s'engagent à assurer leur présence et ponctualité aux entrainements et à prévenir le personnel d'entraînement en cas de retard ou d'absence.

4.2. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité d'une pratique régulière et sérieuse tout au long de la saison. Un taux de présence trop faible menace non seulement votre propre intégrité physique sur le terrain, mais aussi celle des autres joueurs·ses. En outre, des absences répétées voire systématiques constituent un manque de respect envers vos coéquipiers·ères et coachs qui se retrouvent pénalisés pour leur propre pratique sportive.

4.3. Le choix de la tenue d'entraînement est laissé à la discrétion des joueurs·ses dans la mesure où elle ne compromet ni sa sécurité ni celle de ses coéquipiers·ères. Il est recommandé de porter les protections adéquates pour se prémunir des blessures inutiles.

4.4. Participer aux entrainements vous garantit en outre une communication optimale sur les événements liés au club et à votre pratique, la plupart des informations circulant directement par voie orale en début ou en fin d'entraînement.

4.5. Les entrainements sont répartis comme suit entre les différentes sections :

Juniors et Cadets : lundi de 19h30 à 21h30 et samedi de 10h à 12h30.

Séniors Féminines : lundi et mercredi de 19h30 à 21h30.

Séniors Hommes : mercredi et vendredi de 19h30 à 21h30.

Attention : les horaires correspondent au début et à la fin de l'entraînement et non à l'arrivée au terrain. Prévoyez ainsi un temps supplémentaire si vous avez besoin de vous changer afin de ne pas manquer l'échauffement, étape primordiale.

5. MANIFESTATIONS SPORTIVES

5.1. Les dates et horaires des manifestations sportives seront donnés lors des entraînements et via les groupes Facebook respectifs. Il ne sera pas fait d'information par courrier ni par téléphone.

5.2. Pour les sections autres que Seniors Hommes, les maillots et/ou pantalons devront être restitués à la fin de chaque rencontre (maillots retournés pour faciliter le lavage). À cela s'ajoute tout l'équipement de sécurité obligatoire : casque, épaulière, crampons moulés, protège-dents et pads de protection (cuisses, genoux, coccyx et hanches). Voir le paragraphe 7 « L'équipement » ci-dessous pour plus d'informations à ce sujet.

5.3. Tout·e joueur·se qui se présente le jour de la rencontre avec une tenue de match incomplète se verra refuser l'accès au terrain s'il ou elle n'a pas régularisé sa situation avant l'étape de vérification des licences par l'équipe arbitrale, et cela pour des raisons de sécurité évidentes.

5.4. Concernant les manifestations à l'extérieur, se référer au paragraphe 8 « Déplacements ».

5.5. Tout membre du club se doit d'être ponctuel lors des rendez-vous donnés à l'occasion d'un match à domicile ou d'un déplacement. Selon les circonstances, l'équipe ne vous attendra pas (pour rappel, le règlement de la FFFA prévoit qu'un retard de 20 minutes à l'occasion d'un match est automatiquement sanctionné par un forfait).

5.6. L'entraîneur principal est seul juge pour décider de l'aptitude physique et/ou morale d'un joueur à participer à une rencontre. Lui seul décide de la composition de l'équipe et de ses éventuelles modifications.

6. LES LOCAUX

6.1. Le respect des locaux mis à la disposition du club par la mairie est primordial et relève du savoir-vivre. Qu'il s'agisse des vestiaires, des sanitaires, des gradins, du terrain ou des alentours du stade, tout doit être restitué dans un état irréprochable après l'utilisation par les joueurs·ses.

6.2. Cela vaut tant pour les jours d'entraînements que pour les jours de match.

6.3. Cela vaut également pour les locaux des adversaires lorsque nous sommes en déplacement.

6.4. Pour l'utilisation du local de rangement et du matériel d'entraînement, se référer au document « Charte d'utilisation du matériel », disponible dans le local à matériel.

7. L'ÉQUIPEMENT

7.1. Le club propose la location de casques et d'épaulières, selon les conditions ci-dessous. Le matériel sera attribué de façon individuelle et nominative, avec priorité aux sections jeunes.

Location U14 – U17 : gratuit (350 € de caution).

Location 1re année U20 - Séniors : casque et épaulière. 90 € (350 € de caution).

Location 2e année U20 - Séniors : uniquement l'épaulière ou casque. 50 € (350 € de caution)

7.2. Pour les sections Séniors, il n'y aura pas de location de casques ni d'épaulières au-delà de la 2e année de pratique. Le nombre d'équipements en notre possession étant limité, cela permet de faciliter l'accès à la location aux jeunes ainsi qu'aux nouveaux et nouvelles licenciés.

7.3. Toutefois, le club propose de faire l'acquisition de matériel grâce à la location-vente : en fin d'année, vous aurez la possibilité d'acheter le casque que vous avez loué pendant la saison, avec déduction sur le prix de vente du montant versé pour la location.

7.4. Il est impératif de faire un bon usage du matériel loué et/ou prêté, par respect pour le club et les autres personnes qui s'en serviront à votre suite. Si des dégradations sont constatées ou si le matériel n'est pas restitué avant la date de l'assemblée générale qui clôture la saison, le chèque de caution sera encaissé dans sa totalité.

7.5. L'acquisition de crampons, d'un protège-dents (de couleur, pas blanc ni transparent) et des pads de protection (cuisses, genoux, coccyx et hanches) incombe aux licencié·e·s.

7.6. En cas d'achat de protections supplémentaires (mains, coudes, avant-bras, chevilles, etc.), veiller à ce qu'elles ne comportent pas de parties dures susceptibles de blesser.

7.7. Les crampons devront être obligatoirement moulés.

7.8. Lors de vos achats, dans la mesure du possible, veillez à respecter les couleurs du club : bleu marine et blanc.

8. LES DÉPLACEMENTS

8.1. Dans le cadre de la saison sportive, les différentes sections seront amenées à effectuer des déplacements pour les matchs en extérieur. Tous les membres du club concernés se doivent d'y participer ; en cas d'impossibilité exceptionnelle, il convient d'en informer au plus tôt le personnel d'entraînement.

8.2. Ces déplacements impliquent en outre un coût que le club ne peut pas assumer en totalité. Ainsi, pour chaque déplacement, une participation aux frais sera demandée aux joueurs·ses effectuant le trajet. Le montant de la participation sera calculé pour chaque trajet.

8.3. L'hébergement restera à la charge des joueurs·ses en cas de déplacement nécessitant une nuit d'hôtel.

8.4. Cela ne concerne pas le personnel d'entraînement ni les arbitres club qui n'auront que les frais de repas à engager.

8.5. Le versement de la participation devra être fait dans le bus le jour du déplacement.

8.6. Les départs des bus, minibus ou véhicules personnels se feront généralement du Stade Charles Martin, à l'heure préalablement communiquée.

8.7. Comme pour toute autre utilisation de matériel, il est attendu des licencié·e·s une bonne conduite et un comportement irréprochable dans les véhicules empruntés, notamment en matière de propreté et de respect des chauffeurs·ses s'il s'agit de bus.

9. LES SANCTIONS

9.1. Hormis les sanctions fédérales délivrées lors des matchs officiels, le club se réserve le droit de sanctionner un·e joueur·e en cas de non-respect du règlement intérieur. Ces sanctions peuvent être distribuées pour des infractions commises à n'importe quelle occasion (entraînement, déplacement, match).

9.2. Les sanctions seront appliquées après vote des membres du bureau ; la hauteur de la sanction sera fonction de la gravité de la faute commise.

9.3. Hiérarchisation des sanctions appliquées :

- avertissement.

- match de suspension (automatique après le deuxième avertissement ; tout avertissement

supplémentaire sera assorti d'un match de suspension).

- renvoi définitif du club.

10. ASSURANCE

10.1. À partir du moment où les joueurs·ses remettent un dossier de licence complet, ils et elles deviennent licencié·e·s du club et sont donc couvert·e·s par l'assurance souscrite par celui-ci, dans les dispositions prévues par les clauses contractuelles.

10.2. Les licencié·e·s peuvent en outre choisir de souscrire à une assurance complémentaire individuelle accident, Sportmut (formulaire dans le dossier d'inscription) ou autre (se rapprocher de sa compagnie d'assurance personnelle, le cas échéant).

11. ACCUEIL DE MINEURS

11.1. Les mineurs sont pris en charge par les entraîneurs pendant les créneaux d'entraînement, au stade Charles Martin.

11.2. Le club n'est pas responsable des enfants en dehors des créneaux mentionnés au paragraphe 4, « Entraînements ».

11.3. En cas de déplacement pour les matchs à l'extérieur, les mineurs sont pris en charge par le club dès leur montée dans le moyen de transport et jusqu'au retour au stade (dans le cas où ils ne sont pas récupérés plus tôt par leurs parents ou responsables légaux). Les horaires seront communiqués en temps voulu.

12. PARTICIPATION À LA VIE DE L'ASSOCIATION : BÉNÉVOLAT

Le bénévolat est une composante essentielle de la vie du club, que ce soit pour sa gestion administrative ou l'organisation d'évènements et animations. Sans l'implication de bénévoles tout au long de l'année, il serait impensable de réussir à se développer dans de bonnes conditions.

À ce jour, le club est composé à 100 % de bénévoles, que ce soit pour le bureau, le comité directeur, le personnel d'entraînement ou les animateurs·rices. Pour le bien de tous·tes, il convient de répartir la charge que cela représente sur l'ensemble du club, à différentes intensités selon les envies et disponibilités de chacun·e.

Ainsi, en devant licencié·e des Lions de Bordeaux, vous comprenez l'importance de vous engager dans des actions de bénévolat pour le club. L'intensité de votre implication sera celle que vous choisirez de mettre, mais gardez à l'esprit que chaque action à laquelle vous participerez contribuera à faire fleurir le club, ce qui aura des conséquences positives sur votre vie de licencié·e au sein de notre association.

Les tâches sont diverses et variées et ne requièrent pas toutes le même investissement, aussi nous vous invitons à vous rapprocher du Comité directeur pour savoir ce qui est possible de faire, ou tout simplement de répondre présent·e lorsque des appels aux bénévoles seront publiés, généralement sur le Forum Facebook.

Ensemble, faisons grandir le club !

FEAR THE ROAR

Charte des joueurs - Lions de Bordeaux

Ce document est soumis à la signature de chaque joueur du club avec une licence compétition.

En m'engageant aux Lions de Bordeaux – Football Américain je suis conscient des points suivants/ m'engage à :

- Participer aux entraînements de l'équipe dans laquelle je me suis inscrit – la réussite de l'équipe passe par mon assiduité et mon sérieux lors des pratiques. En cas d'impossibilité de pratiquer je préviens mon Head coach ou coach de position.
- Lors de blessure, je me fais immédiatement connaître auprès du Staff Médical du club, afin de pouvoir être pris en charge dans les meilleurs délais/ meilleures conditions afin de reprendre au plus vite.
- Respecter les consignes et assignations données par le personnel du club, coachs, ou membres du Comité Directeur des Lions de Bordeaux.
- Respecter le corps arbitral et laisser les communications arbitrales au staff.
- Respecter les adversaires (sur le terrain comme en dehors : tribunes ou réseaux sociaux) en cas de manquement constaté je fais remonter ces informations auprès du staff du club : coaching staff ou Comité Directeur afin que des actions soient prises auprès des instances fédérales.
- Participer aux activités partenaires (présentations, repas ou verre d'après match, etc)
- Participer aux activités club

Mon engagement auprès du club vaut pour une saison, allant de septembre jusqu'au dernier match de mon équipe – je suis conscient en m'engageant avec l'équipe que aucune fiche de transfert ne me sera signée lors de cette période.

En contrepartie de ces points le club des Lions de Bordeaux – Football Américain s'engage à fournir le meilleur encadrement possible quant à la découverte et la pratique du football Américain. Proposer le maximum de challenge aux joueurs et joueuses engagés.